



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 10/11/2022

Sous la Présidence de M. BURRUS

Nombre de membres : 14

Etaient présents : 10 membres – 2 procurations - 12 votants

Administration Générale

232/2022 Attribution d'une subvention à l'association Orchestre Les Musiciens d'Europe

M. le Président expose :

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 3 novembre 2022, la demande de subvention formulée par l'association Orchestre les Musiciens d'Europe pour l'organisation de son projet « Auguste Schirlé : de la symphonie au poème symphonique Le Taennchel ».

Ce projet multifacette propose un programme riche et varié autour du compositeur alsacien Auguste Schirlé. A cheval sur les territoires de Ribeauvillé, d'Erstein et du Val d'Argent, il fait la part belle à l'œuvre symphonique du Taennchel à l'occasion d'une semaine de manifestations artistiques durant les congés scolaires du 15 au 23 avril 2023 et des actions pédagogiques durant l'année scolaire 2022-2023.

Pour ce projet, l'association Orchestre les Musiciens d'Europe sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 5 000 € pour un coût total de 50 850 € (soit 9,8% du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que le projet « Auguste Schirlé : de la symphonie au poème symphonique Le Taennchel » est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir ce projet et d'attribuer à l'association Orchestre les Musiciens d'Europe une subvention maximale de 5 000 euros. Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue des manifestations, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2ème tranche. Un premier versement de 50 % sera effectué suite à cette délibération et la signature de la convention, le reste sera versé après remise de documents, notamment le bilan financier de la manifestation.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT le vote du 31 mars 2022 affectant un montant de 30 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de l'association Orchestre Les Musiciens d'Europe,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 03/11/2022,

SOUTIENT l'organisation, par l'association Orchestre les Musiciens d'Europe, du projet Auguste Schirlé : de la symphonie au poème symphonique Le Taennchel,

ATTRIBUE une subvention maximale de 5 000 € à l'association Orchestre les Musiciens d'Europe, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2022 aux porteurs de projets culturels.

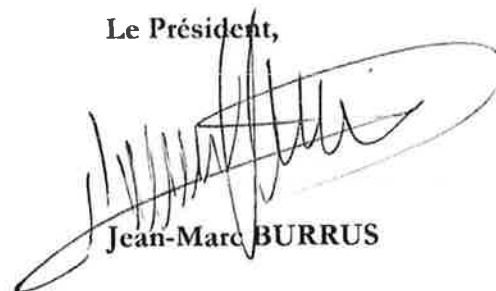
Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

La secrétaire de séance,


Noëlle HESTIN



Le Président,


Jean-Marc BURRUS